



Service National de la Mission de l'Église
Cellule Accueil
58 Avenue de Breteuil
75 007 - Paris



CORREF
Vie internationale
3 rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Le 06 avril 2020.

Monseigneur, Père, Sœur, Frère,

Face à la pandémie qui touche plus de 180 pays dans le monde, vous êtes nombreux à nous questionner...

- Sur la prolongation des visas, sur les retours au pays,
- Sur la venue de prêtres ou autres acteurs pastoraux dans les mois prochains,
- Sur la circulaire et les formulaires
- Etc....

Nous pouvons vous apporter **quelques informations**. Après un échange avec notre correspondant au Ministère des Affaires étrangères, voici les recommandations qu'il nous écrit en conclusion du panorama de la situation mettant les consulats dans l'impossibilité de délivrer des visas :

Dans ce contexte très incertain, mes recommandations sont les suivantes :

- a. Il est toujours possible de faire des projets consistant à faire venir en France des prêtres, religieux ou religieuses étrangers. Mais il est impératif de garder à l'esprit la forte incertitude qui s'attache à la possibilité de mettre en œuvre ces projets.
- b. Il est donc recommandé de :
 - Repousser, d'un an par exemple, les réunions de chapitres ou autres événements de même nature, conformément aux directives de la congrégation romaine compétente.
 - Prévoir une formule alternative (un plan B) pour les invitations de prêtres appelés à faire un intérim pendant l'été, ou à venir renforcer un diocèse dans un cadre fidei donum par exemple.
 - Envisager le report d'un an des projets d'études en France.
- c. Ces recommandations, que je qualifierai de « prudentielles », ne font pas obstacle à ce que des projets d'invitation ou d'études soient réactivés à tout moment si l'évolution de la situation le permet.

Nous ajoutons :

- Pour les renouvellements des titres de séjour : les cartes de séjour sont prolongées de 3 mois. Cependant, certaines préfectures suivent les dossiers par mail et par courrier postal. Dans ces cas, il ne sera pas toujours nécessaire de se déplacer en Préfecture.
- Pour les retours au pays, il en est de même sous réserve de prendre contact par mail avec la Préfecture.

- Par ailleurs, pour venir en France comme pour repartir vers un autre pays, il faudra s'adapter au trafic aérien qui est aujourd'hui quasiment totalement interrompu. Mais aussi à l'état sanitaire des pays qui entreront et sortiront de la crise épidémique à des périodes différentes.

- En attendant la validation de la circulaire 2020, la circulaire et les formulaires de 2019 demeurent, pour le moment, utilisables.

- De plus, nous vous rappelons qu'au-delà de 3 mois de présence en France, chaque prêtre, religieux doit être affilié à la CAVIMAC, s'il n'est pas étudiant.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

La Cellule accueil de la CEF.
Le Service Vie internationale de la CORREF.